

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 82 (1937)
Heft: 4

Artikel: L'accompagnement des attaques d'infanterie
Autor: Rouquerol, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :	ABONNEMENT	Pour l'Etranger :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—		1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 4.—	Prix du N ^o fr. 1.50	3 mois fr. 5.—

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Pré du Marché, 3 — Lausanne

L'accompagnement des attaques d'infanterie

Gribeauval qui fut un grand précurseur écrivait en 1774, après avoir créé le système d'artillerie qui devait faire brillamment les guerres de la révolution et de l'empire :

« Tout le monde convient, qu'à l'avenir, les batailles, les actions, les attaques et défenses de postes à la guerre, ne seront plus décidées que par la supériorité de l'artillerie. »

Dans un siècle où les autres armes agissaient surtout par le choc, l'affirmation de Gribeauval aurait été en langage moderne : « les attaques sont décidées par la supériorité des feux ». Les Italiens ont donné dans leurs derniers règlements une forme lapidaire à la même pensée : « Senza fuoco non si avançà. »

Les doctrines tactiques de toutes les armées modernes sont inspirées du vieux principe de Gribeauval.

La plupart des grandes victoires de Napoléon ont été des succès de l'emploi des feux. Après lui ce fait aurait dû logiquement suggérer l'adaptation de la tactique du champ de bataille à la puissance croissante de l'armement.

Mais il a été progressivement oublié. Après les hécatombes allemandes au ravin de la Grizière, le 16 août 1870, et sur le glacis de Saint-Privat le surlendemain, l'aphorisme désuet de Souvarof : « la balle est folle, la baïonnette seule est sûre » a trouvé encore des partisans déterminés. Ils ont certainement une part de responsabilité dans les attaques inconsidérées dont les belligérants des deux partis de la grande guerre ont conservé un cuisant souvenir.

* * *

Enfin mieux vaut tard que jamais et nous pouvons dire qu'aujourd'hui dans toutes les armées la supériorité des feux est considérée comme une condition préalable à toute attaque. Aucun effort n'est négligé pour l'assurer en temps opportun.

La supériorité des feux doit être maintenue pendant toute la durée d'une attaque ; mais elle est cherchée dans des conditions bien différentes suivant qu'il s'agit des tirs de préparation généralement exécutés par l'artillerie et des tirs d'accompagnement. Nous ne nous occuperons ici que de ces derniers.

Les tirs de préparation n'anéantissent jamais d'une manière absolue toutes les résistances isolées et les obstacles d'un champ de bataille. Une attaque est exposée à être arrêtée inopinément devant ceux qui subsistent encore. Elle doit disposer de moyens pour les supprimer le plus tôt possible. Ces moyens sont exactement les armes d'accompagnement. Les règlements en distinguent deux sortes bien séparées dans la pratique. Il y a les feux exécutés suivant les ordres du commandement supérieur, et ceux dont l'infanterie d'attaque dispose immédiatement et directement. Ces derniers sont les seuls qui méritent justement le qualificatif d'accompagnement. Ce sont aussi ceux dont l'organisation et l'emploi peuvent donner lieu à des divergences de vues entre les intéressés des différentes armes.

Tous les militaires ayant l'expérience de la guerre ont

la mémoire meublée d'exemples où les armes d'accompagnement n'ont pas rempli leur mission à la satisfaction des troupes d'attaque. Il faut remarquer qu'en cette matière les difficultés d'exécution sont généralement d'autant plus grandes que les circonstances réclament plus impérieusement le concours des armes d'accompagnement.

La littérature militaire moderne, sans doute dans le but louable d'intéresser tous les combattants à l'accompagnement des attaques, a étendu ce vocable à des tirs réglés par le commandement suivant un plan préalable. L'infanterie d'une attaque ne peut avoir sur ces actions qu'une influence relative.

Ainsi nous trouvons dans l'instruction générale sur le tir de l'artillerie (française) sous le titre de l'accompagnement : des tirs d'appui direct et de protection. L'appui direct lui-même peut présenter des formes diverses dont l'instruction indique, dit-elle, seulement les principales à savoir : « le barrage roulant, les bombardements successifs, les tirs déclanchés directement par l'artillerie d'après les indications des observateurs. »

Cette énumération que sa longueur rend déjà confuse n'étant pas limitative, il est possible avec un peu de bonne volonté de faire rentrer presque tous les tirs de l'artillerie sous la rubrique de l'accompagnement.

Une semblable généralisation est plus propre à jeter la confusion dans les esprits qu'à suggérer aux exécutants les mesures immédiatement efficaces comme l'infanterie les réclame.

* * *

Entendons-nous d'abord sur le terme « d'arme d'accompagnement » ; celui d'entraînement serait plus juste, car ce sont ses projectiles qui précèdent les troupes d'attaque et détruisent devant elles les obstacles opposés à leur marche. La condition indispensable au bon fonctionnement de ce mécanisme est une entente étroite entre la troupe d'attaque et la source des feux qui lui permettent d'avancer.

La base des feux dans toute attaque d'infanterie est le premier élément qui remplit cet objet. Depuis que les groupes de première ligne ont été pourvus de fusils mitrailleurs ou mitrailleuses légères, les mitrailleuses lourdes ou armes semblables ont été désignées comme armes d'accompagnement.

Progressivement, l'infanterie a été pourvue d'engins lui appartenant en propre : canons et mortiers de petit calibre. Les chefs de corps peuvent, suivant leurs idées, instruire le personnel chargé du service de ces engins. Ils n'auront pas de surprises dans leur emploi sur le champ de bataille. Ils seront dans une situation bien différente vis-à-vis de formations étrangères mises éventuellement à leur disposition comme cela sera nécessaire ; car les armes de l'infanterie qui possèdent une grande efficacité dans de multiples circonstances ne peuvent tout de même pas résoudre toutes les difficultés à prévoir : une batterie ennemie qui se révèle dangereusement, un adversaire défilé contre le canon à trajectoire tendue, un abri même rapidement construit résistant aux petites bombes du mortier d'infanterie.

Pour ces divers motifs, des batteries justement qualifiées « d'accompagnement » sont détachées auprès des troupes d'attaque avec mission de les suivre au plus près et de répondre immédiatement à leurs demandes.

Il est évident que ces batteries ne peuvent avoir une zone d'action fixée d'avance. Si quelque batterie ennemie, même lointaine, menace d'arrêter l'attaque, le chef de la troupe éprouvée n'hésitera pas à réclamer l'intervention immédiate de la batterie d'accompagnement. Il ne songera pas à se demander si cette mission n'est pas plutôt dans les attributions des contre-batteries désignées par le commandant de l'artillerie de la division. Il aura certainement raison.

Il n'est donc pas indiqué de fixer d'avance aux batteries d'accompagnement un champ d'action limité par exemple à 600 mètres en avant du front de la progression de l'attaque,

comme le spécifie l'instruction générale sur le tir de l'artillerie indiquée plus haut.

Ces batteries, même avec l'emploi de charges différentes ont un tir beaucoup trop tendu pour atteindre des abris à l'épreuve de la bombe du mortier d'infanterie. Cette considération a conduit à faire accompagner les attaques par un matériel lançant à petite distance de grosses bombes fortement chargées d'explosif. Les Allemands ont employé à cet usage des *minenwerfer*, primitivement destinés à la guerre de siège. Dans la période actuelle de perfectionnement des moyens d'accompagnement des attaques, presque toutes les armées y ont compris une artillerie légère puissante. Celle-ci utilise un engin pesant environ cinquante fois moins que le mortier ordinaire pour un projectile du même poids ; mais sa portée est faible, d'une centaine de mètres à deux mille mètres environ. La réduction de poids est la compensation du sacrifice de la portée.

Ces engins mis en batterie dans le voisinage immédiat des premières lignes d'une attaque avec observateurs très voisins du front rendent justiciable de leurs bombes la zone de sécurité interdite devant les troupes aux batteries ordinaires, généralement en position plus en arrière.

Les attaques allemandes des mois de mars et avril 1918 présentent de nombreux exemples des services d'accompagnement rendus par le *minenwerfer* dans des circonstances où il n'était possible de les demander ni au canon lointain, ni aux mitrailleuses impuissantes contre des abris. L'artillerie de tranchée française, dénommée à la fin de la guerre artillerie légère puissante, s'est montrée également dans les opérations de 1918 une arme d'accompagnement, par excellence.

* * *

En résumé, les armes d'accompagnement d'une attaque comprennent, d'une part des mitrailleuses et des engins, canons et mortiers de petit calibre appartenant en propre à l'infanterie et, d'autre part, des batteries d'artillerie de

campagne, et des mortiers spéciaux servis, suivant les armées, par un personnel de l'artillerie ou des pionniers.

La cohésion de ces éléments avec les troupes d'attaque a pu se montrer satisfaisante lorsqu'ils sont restés groupés pendant une suite d'opérations. Il n'en a pas toujours été de même lorsque cette condition n'était pas remplie.

Nos lecteurs savent que l'infanterie allemande appréciait hautement l'action des minenwerfer. L'infanterie française avait les mêmes sentiments pour ses crapouillots. Un commandant d'armée française disait de ces derniers : « C'est de l'artillerie qui nous appartient ; c'est pour cela que nous l'aimons. »

Cette réflexion appelle une explication : L'artillerie légère puissante était en contact étroit à peu près permanent avec l'infanterie en opérations. Un abri résistant tenait-il la progression en échec ? Des bombes aussitôt tirées à quelques cents mètres et même moins, supprimaient un point de résistance sur lequel fusils, mitrailleuses et canons de 37 mm. auraient inutilement brûlé toutes leurs munitions.

Cette expérience est un argument en faveur d'un rapprochement organique permanent sous le même commandement d'infanterie des divers éléments étrangers à cette arme qui doivent collaborer intimement à ses opérations d'attaque. Après la guerre, les officiers avertis se sont posé cette question ; elle n'est pas encore résolue. Jusqu'à la fin de la grande guerre, les crapouillots sont restés artilleurs et les minenwerfer sont restés servis par les pionniers.

L'emploi des chars introduit dans les attaques un nouvel élément qui peut être prépondérant. Leur participation efficace à une attaque, comme pour l'artillerie, ne peut résulter que d'une subordination avertie au commandement d'infanterie.

Dans cet ordre d'idées, l'armée italienne vient d'adopter une mesure qui mérite de retenir l'attention. C'est la transformation de la section régimentaire de trois canons de 65 mm. en batterie de quatre pièces sur bât. Il semble qu'il y ait là une évolution des idées sur l'emploi du canon

d'infanterie. La section de trois pièces répondait à une répartition par bataillon. La batterie de quatre pièces, servie par des artilleurs est une force concentrée à la volonté du chef de corps sur un point déterminé. C'est l'idée de la masse des feux opposée à leur dissémination sans résultat important. Le côté original de cette disposition est que cette batterie d'accompagnement fait partie intégrante du régiment d'infanterie auquel elle est attachée. S'il en est réellement ainsi, il est à craindre que le personnel de la batterie ne perde en partie ses qualités techniques. Car l'habit ne faisant pas le moine, ce petit groupe d'artilleurs vivant avec l'infanterie et instruit sous la direction de cette arme perdra infailliblement ses qualités professionnelles.

Aussi, tout en reconnaissant toute la justesse du principe dont les Italiens se sont inspirés pour assurer la cohésion des attaques, nous estimons que leur solution est trop absolue.

* * *

Une opération militaire de quelque importance met en œuvre aujourd'hui de nombreuses spécialités. Le chef chargé d'assurer leur collaboration doit posséder un jugement sûr et du caractère ; mais il est chimérique de lui demander la connaissance technique des spécialités qu'il emploie. Nous en concluons que les spécialistes doivent apprendre la technique sous une direction technique et la tactique sous les chefs dont ils devront exécuter les ordres sur le champ de bataille. Faute de cette distinction, le commandement s'expose à se priver de la supériorité de rendement d'une instruction technique approfondie.

Ces observations suggèrent une solution qui concilierait les deux conditions nécessaires aux éléments d'accompagnement de l'infanterie en dehors de ses moyens propres.

Nous estimons que chaque régiment d'infanterie devrait avoir une batterie de l'artillerie divisionnaire et un détachement de chars désignés en permanence pour marcher avec le régiment dans toutes les manœuvres du temps de paix

et les opérations de guerre. Mais ces unités continueraient à relever de leur arme en dehors des périodes de leur détachement dans l'infanterie.

Nous avons des analogies de cette organisation dans les divisions de cavalerie et dans les chasseurs alpins. Chacun des bataillons de ces derniers reçoit une batterie qui lui est affectée en permanence ; il en dispose plusieurs mois d'été de séjour en montagne.

Général J. ROUQUEROL.

